

Au Maroc, pays épargné par le souffle du printemps arabe pour avoir anticipé sur certaines réformes, un vent de contestation se fait jour, avec pour moteur les femmes.

Il a fallu en effet un drame horrible, le suicide d'une jeune fille de 16 ans, Amina Al Filali, pour que la société prenne la mesure de la gravité du phénomène des viols et se mobilise.

Le viol comme arme de guerre, instrument de domination ou objet de pratiques mystiques, est une pratique ancrée dans toutes les sociétés africaines. C'est un mal terrible qui frappe tous les pays, à des degrés divers, bien sûr.

La spécificité marocaine s'enracine dans une tradition où l'honneur de la famille passe avant celui de la victime d'un viol. La jeune fille qui a décidé de mettre fin à ses jours, a voulu protester contre cette injustice jusque-là tolérée par une société complice. Et, malheureusement, le suicide semble devenir l'un des moyens d'expression les plus usités.

Effectivement, le Maroc s'est ému de cet acte gravissime, a porté au pinacle la victime et a décidé de se regarder en face. Porté par des associations féministes, le mouvement de revendication entend voir la révision d'un article du code pénal marocain, qui absout tout violeur, s'il accepte d'épouser sa victime.

Cet article 475 se révèle aux Marocains et au monde comme suranné, dans la mesure où les jeunes filles n'entendent plus se laisser corseter dans des traditions qui leur dénie certains droits.

Certes, on peut penser qu'en son temps, le législateur croyait protéger en premier ressort les femmes victimes de viol dont on sait qu'elles sont condamnées, dans certaines sociétés, à ne

plus avoir de mari.

Stigmatisées, elles porteront le deuil de ce viol toute leur vie. Mais on voit bien que cette loi a ses limites. Dans une société moderne, tout violeur doit être sévèrement puni.

Il n'a pas sa place dans une société qui se veut respectueuse des droits de la femme. Pire, dans le cas marocain, on fait subir à la victime un double supplice ; celui d'avoir été violée, et celui de devoir vivre avec son bourreau.

En outre, on a l'impression que cette loi vise, avant tout, à préserver l'honneur de la famille de la victime qui, elle, compte pour peu.

En tout cas, la tragédie d'Amina Al Filali vient rappeler aux autorités marocaines l'ampleur de la tâche de modernisation du Maroc même si avec le jeune roi Mohamed VI, des avancées ont été notées dans la quête d'un mieux-être socioéconomique et juridique des femmes.

L'occasion faisant le larron, les femmes marocaines militeront certainement pour l'élargissement de leurs droits. Comme quoi, dans le bouillonnement du printemps arabe, se bousculent divers enjeux. Il appartient aux dirigeants de savoir lire ces signes des temps.

Par Mahorou Kanazoe